

-----  
Arrondissement de Lens  
-----

---

MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS  
62740  

---

☎ 03.21.77.37.47

📠 03.21.49.33.40

**NOTE DE PRESENTATION**  
**BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2022**  
**(disponible sur le site internet de la Commune)**

La Loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Le Budget consolidé s'élevant à la somme de **7 572 160 €** est équilibré en recettes et en dépenses.

Le projet de budget primitif 2022 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire, présenté le 24 février 2022, et dont les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté (26 POUR 2 CONTRE).

Malgré la conjoncture défavorable, la Commune souhaite conjuguer la stabilité de la pression fiscale, le contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la politique d'investissement.

Il n'y a pas d'augmentation du taux des taxes, relevant de sa compétence, soit

Taux du foncier bâti : (Part communale 22,26 % + Part départementale : 28,36 % ) : 50,62 %  
Taux du foncier non bâti : 89.71 %

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2022 à hauteur des taux de 2019, soit 12.82 %.

Le budget primitif 2022 repose sur une gestion rigoureuse des dépenses, et des engagements pluriannuels envisagés comme suit :

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public et du programme d'effacement des réseaux,
- Poursuite de la rénovation de la voirie et des trottoirs,
- Poursuite de la réalisation de parkings de proximité et écologiques,
- Poursuite de la réalisation de mesures facilitant l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics,
- Poursuite du développement d'aires sportives de nature,
- Poursuivre la mise en place de vidéo protection par quartier
- Aménagement du bâtiment situé sur la friche 6/14,
- Création d'un espace dédié aux adolescents
- Création d'un second béguinage.

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues à la date d'établissement du budget, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2022 a été estimée au même niveau que l'année 2021, le budget a été présenté sans la reprise des résultats de l'année 2021.

La Commune n'est pas endettée et n'a souscrit aucun emprunt.

Les perspectives sont proposées dans l'hypothèse où les dotations de l'Etat seraient maintenues dans leurs montants actuels. Le budget communal reste tributaire de l'évolution de la fiscalité locale. Néanmoins, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre son action en privilégiant l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

## **BUDGET PRINCIPAL 2022**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à **6 483 200 €** soit un budget en baisse de 17,30 % par rapport au budget primitif 2021, car il n'y a pas de reprise de provisions en 2022.

Le budget de fonctionnement permet à la Collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services.

#### **Recettes :**

Les recettes, d'un montant de 6 483 200 € se répartissent par chapitre, comme suit :

CHAPITRE	CREDITS 2022
013 - Atténuation de charges	54 000 €
70 - Produits des services du domaine...	144 910 €
73 - Impôts et Taxes	2 842 442 €
74 - Dotations et participations	3 195 804 €
75 - Autres produits de gestion courante	165 009,65 €
77 - Produits exceptionnels	75 000 €
042 - Opérations d'ordre	6 034,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 483 200 €</b>

Les deux postes les plus importants des recettes sont constitués d'une part, au **chapitre 73**, par l'encaissement des impôts et taxes, d'autre part au **chapitre 74**, par les dotations et participations de l'Etat essentiellement.

Le **chapitre 013** comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Les principales ressources du **chapitre 70** sont constituées des paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, les AIC, l'école de musique, les centres de loisirs, les concessions au cimetière.... Sont également compris les redevances d'occupation du domaine public payées par ERDF, GRDF, ORANGE ...

Le **chapitre 75** comprend essentiellement les recettes liées aux locations d'immeubles ou des salles municipales.

Le **chapitre 77** comprend les remboursements des sinistres par les assurances et les cessions d'immobilisations.

Le **chapitre 042** concerne les opérations d'ordre budgétaires.

### Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2022
011 - Charges à caractère général	1 822 440 €
012 - Charges de personnel	3 267 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	441 804 €
67 - Charges exceptionnelles	26 500 €
023 - Virement à l'investissement	<b>726 325 €</b>
042 - Opérations d'ordre	198 631 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 483 200 €</b>

Le **chapitre 011**, dépenses à caractère général, regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voiries, espaces verts, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance et d'entretien du matériels, les honoraires de géomètres,...

Le **chapitre 012** regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations et charges sociales).

Le **chapitre 65** regroupe toutes les indemnités versées aux élus et les charges sociales, les subventions de fonctionnement versées aux associations, les subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Le **chapitre 67** comprend les allocations versées aux enfants poursuivant leurs études, ainsi que les subventions versées exceptionnellement aux associations.

Le **chapitre 042** correspond aux écritures d'ordre budgétaires.

Le **chapitre 023**, virement à la section d'investissement, contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de **726 325 €**.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement, liée aux projets de la ville à moyen ou long terme, s'équilibre à **1 088 960 €**.

### Recettes :

CHAPITRE	CREDITS 2022
10 - Dotations, fonds divers	30 000 €
13 - Section d'Investissement	55 000 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 504 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	<b>726 325 €</b>
040 - Opérations d'ordre budgétaires	198 631 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	77 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 088 960 €</b>

Les recettes sont constituées de dotations (ex. taxes d'aménagement), des recettes d'amortissements et autres recettes d'ordre. Figure aussi le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

### Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2022
23 - Immobilisations en cours	1 005 425,65 €
040 - Opérations d'ordre	6 034,35 €
041 - Opérations d'ordre	77 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 088 960 €</b>

Le chapitre 23 concerne principalement les aménagements de terrains, la réalisation de zones de loisirs, les travaux de rénovation de l'éclairage public, les travaux d'effacement des réseaux, les travaux de voirie, trottoirs et parkings, les travaux dans les bâtiments scolaires et autres bâtiments de la commune, l'acquisition de matériel informatique, technique ou de voirie. Les grandes orientations ont été précisées lors du débat d'orientation budgétaire.

### **BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE 2022**

Ce budget s'équilibre à la somme de **37 500.00 €** répartie comme suit :

- Section de fonctionnement, recettes et dépenses pour 37 500.00 €. Les recettes proviennent essentiellement de la location des surfaces commerciales et les dépenses concernent les travaux d'entretien des immeubles concernés.
- Section d'investissement, recettes et dépenses : néant en 2022.

### **BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » 2022**

Ce budget s'équilibre à la somme de **10 000 €** en section de fonctionnement. Les recettes proviennent de la revente à EDF, de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments de la commune.

Il n'y a pas de section d'investissement.